

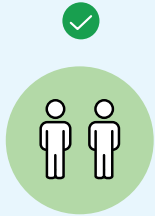
Les événements sont de nouveau autorisés

Sous condition de respecter les nouvelles mesures sanitaires en vigueur à partir du 13 juin 2021

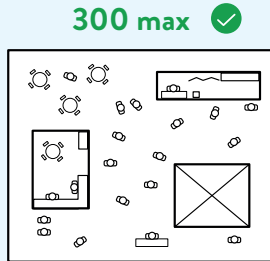
SAFE TO MEET



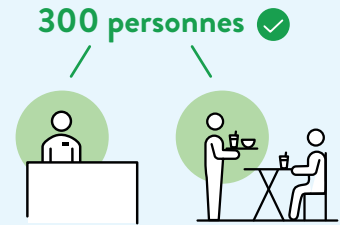
Les événements professionnels sous le régime Covid-Check



Pas de mesures sanitaires ni de gestes barrières



Limite de 300 personnes par événement sous le régime Covid-Check*



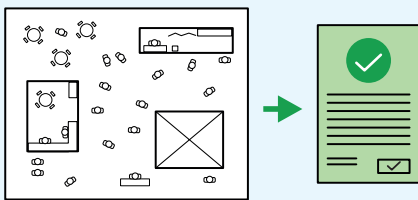
Le personnel est inclus dans le comptage des 300 (sauf exception*)

Pour rappel, ce qui est autorisé sous le régime Covid-Check : le certificat de vaccination, un test PCR négatif (valable 72h), un certificat attestant le rétablissement de la maladie Covid-19, un autotest rapide certifié ou un autotest rapide effectué sur place

*Les personnes exemptées pour le comptage des 300 personnes sous le régime Covid-Check : „acteurs culturels, les orateurs, les sportifs et leurs encadrants, ainsi que les acteurs de théâtre et de film, les musiciens et les danseurs qui exercent une activité artistique et qui sont sur scène”

Les établissements souhaitant appliquer le régime Covid-Check devront notifier la direction de la santé à travers le formulaire « Notification du régime Covid-Check » sur le site covid19.public.lu et l'envoyer à notification-covidcheck@ms.etat.lu

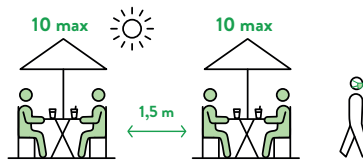
300 +



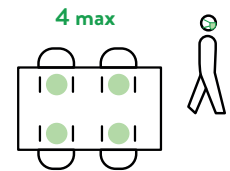
Pour les événements avec plus de 300 personnes, il faut avoir un protocole sanitaire approuvé au préalable par le ministère de Santé



Nouvelles mesures pour l'HORECA (Traiteurs)



Sur les terrasses : maximum 10 personnes par table, sans test obligatoire, mais application obligatoire des gestes barrières (Distance 1,5 m et port du masque pour les déplacements)



À l'intérieur : maximum 4 personnes par table, sans test obligatoire, mais application obligatoire des gestes barrières (Distance 1,5 m et port du masque pour les déplacements)

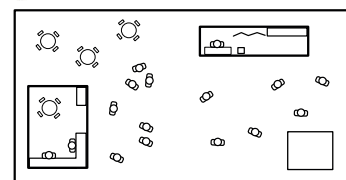


L'heure de fermeture est à 1:00, sauf en cas de nuit blanche octroyée par votre commune



Le couvre-feu est aboli

Covid-Check ou Mesures sanitaires



Les établissements ont le choix d'appliquer le régime Covid-Check ou pas. La combinaison des deux options n'est pas autorisée, sauf si l'événement Covid-Check se tient dans une salle individuelle et séparée. Par exemple, la division d'une salle avec des panneaux en appliquant le Covid-Check d'un côté et les mesures sanitaires usuelles (tables à 4 maximum, port de masque et distance de 1,5 m) de l'autre côté n'est pas tolérée